TZR taillables et corvéables à merci

Ça suffit !!!

La fonction de remplacement existe pour permettre d'assurer aux élèves la continuité d'un enseignement et d'un service de qualité en cas d'absence des enseignants ou d'un personnel d'éducation.

Les personnels Titulaires sur Zone de Remplacement (TZR) qui occupent cette fonction voient leurs conditions de travail se dégrader d'année en année.

Depuis plusieurs années la politique de réduction budgétaire les atteint de plein fouet :

- extension des zones de remplacement,
- affectations tardives,
- TZR affectés sur des compléments de service dans plusieurs établissements souvent éloignés,
- affectations imposées dans les collèges ambition-réussite
- pressions sur les astreintes des CPE,

De plus le Ministre vient d'annoncer d'autres mesures qui vont aggraver leurs conditions de travail,

- remise en cause des décrets de 99 et 50 : (obligation d'enseigner dans une autre discipline sur tout ou partie du service),
- baisse sensible de l'indemnisation par la remise en cause des modalités de versement de l'ISSR.

TROP ! C'est TROP !

Les TZR refusent d'être taillables et corvéables à merci.

Ils revendiquent :

- **Le maintien des garanties prévues dans les textes de 99 et 50.**
- **Des conditions d'exercice qui respectent leur fonction,**
    - **zone de remplacement sur secteur géographique limité,**
    - **des dates d'affectation qui permettent de prendre en compte les délais de route, les temps de préparation,…**
    - **un régime indemnitaire avec une part fixe correspondant à la sujétion spéciale et une part variable qui prendrait en compte la longueur des déplacements et leur coût réel,**
    - **le respect du déroulement de carrière (notation, mutations ...)**

Nom, Prénom	Etablissement	Signature

A retourner à la section académique : 8 allée P KERGOMARD BP 1058 79010 NIORT cedex